

**Procès-verbal du conseil d'établissement
de l'école secondaire Le Sommet**

Le 20 octobre 2021

Procès-verbal de la séance virtuelle du conseil d'établissement de l'école secondaire Le Sommet, 120 rue de la Polyvalente, Québec, tenue le mercredi 20 octobre 2021 à 19 h, à laquelle sont présentes virtuellement les personnes suivantes :

CARRIER, Émilie	Parent
DEL GUIDICE, Gina	Parent
GARNEAU, Christine	Parent
GUERTIN, Carl-Éric	Parent
POULIN, Christian	Parent
ROBERGE, Marie-France	Parent
THIBAUDEAU, Jérôme	Parent
MALENFANT, Josée	Parent substitut
BELISLE, Julie	Enseignante
CÔTÉ, Patricia	Enseignante
CYR, Geneviève	Enseignante
FERLAND, Chantal	Enseignante
GAGNON, Marjorie	Enseignante
MARTEL, Julie	Enseignante
BOIES, Sophie	Soutien – Technicienne en travaux pratiques
LABRECQUE, Roxane	Professionnelle – Conseillère en orientation
FORTIER BARBEAU, Louise	Représentante de la communauté
POIRIER, Azzaya	Élève – Première Ministre
COQUARD, Raheema	Élève – Vice-Première Ministre
PARTICIPENT À CETTE SÉANCE	
GOSELIN, Annie	Directrice
BOULET, Sonie	Gestionnaire administrative d'établissement
DESROCHES Maryse	Directrice adjointe
ÉTAIT ABSENT À CETTE SÉANCE	
LORRIN, Ludovic	Parent

MOT DE BIENVENUE

Monsieur Carl-Éric Guertin souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie pour leur présence. Il souhaite particulièrement la bienvenue aux 2 élèves qui se joignent au Conseil d'établissement : Azzaya Poirier et Raheema Coquard.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

On constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

1. Vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal du 28 septembre 2021
4. Parole au public
5. Parole aux élèves
6. Correspondance de la présidence
7. Rapport du comité de parents
8. Présentation du budget 2021-2022 (art.95)
9. Résolution pour les mesures dédiées et protégées
10. Projet éducatif
11. Uniformes scolaires
12. Covid-19 : situation actuelle
13. Formation obligatoire pour les nouveaux membres
14. Information de la direction
 - 14.1 Première communication
 - 14.2 Retour sur les Portes ouvertes
 - 14.3 Échéancier des admissions 2022-23 – Guichet unique
 - 14.4 Modulaires 2022-2023
15. Calendrier des activités / sorties éducatives (art. 87)
16. Liste téléphonique des membres du C.É.
17. Autres sujets
18. Questions des membres
19. La levée de l'assemblée

Madame Roxane Labrecque secondée par Madame Marjorie Gagnon propose l'adoption de l'ordre du jour.

C.E. 21-22-16

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL 28 SEPTEMBRE 2021

Madame Marie-France Roberge secondée par Madame Chantal Ferland propose l'adoption du procès-verbal avec les modifications suivantes :

Page 1 on devrait lire le mardi 28 septembre 2021 (et non lundi)

Page 6, point 9.1 enlever le s qui n'a pas lieu d'être après Madame Gina Del Guidice

Page 7, point 10 on devrait lire Madame Marie-France Roberge (et non Giroux)

Page 10, point 14 on devrait y lire qu'un membre du personnel a soulevé la préoccupation au regard du temps de psychoéducation utilisé pour la réalisation de ce projet versus le temps à accorder aux élèves en difficulté. Madame Annie Gosselin précise que ce sont des élèves qui reçoivent déjà un service en psychoéducation qui participeront à ce projet.

Suivis

4.4 Règles de régie interne

Tel que discuté lors de la dernière rencontre, nous avons apporté les modifications demandées. Une note a été transmise dans l'info-parents et les ordres du jour seront déposés sur le site de l'école.

4.6 Fiche information personnelle

Il y a encore des documents non remis. Lundi, les personnes n'ayant pas remis le document recevront une copie papier.

5. Nomination des représentants de la communauté

Nous sommes en attente d'un suivi de la TAPJ (Table d'actions préventives jeunesse).

6. Dénonciation d'intérêts

Il y a encore des documents non remis. Lundi, les personnes n'ayant pas remis le document recevront une copie papier.

9.2 Nomination du substitut

Nous avons reçu la réponse du Centre de services scolaire qu'un parent substitut au Conseil d'établissement a le droit d'être le substitut au Comité de parents. Madame Josée Malenfant a été avisée.

9.4 Autorisation de la transmission de renseignements

Il y a encore des documents non remis. Lundi, les personnes n'ayant pas remis le document recevront une copie papier.

16. Calendrier scolaire 2021-2022 – Examens

Les dates officielles des examens du MEQ ont été ajoutées au calendrier scolaire.

- 18 mai AM – Examens Français écriture MEQ sec.2 et Mathématique sec.1-3-4-5 correction de la date pour le 18 mai, et non le 19 mai.
- 2 juin AM – Examen Anglais enrichi EESL écriture MEQ sec.5
- 9 juin AM – Examen Anglais régulier écriture MEQ sec.5
- 13 juin AM – Examen Histoire MEQ sec.4

17.3 Financement des iPads

Le Centre de services scolaire nous a transmis le montant qui sera redonné aux parents en 2021-2022, soit 32.56\$. Cette somme sera similaire pour 5 ans, ce qui représentera une économie d'environ 160\$. Nous sommes dans l'attente d'une lettre du C.S.S.. Nous pourrions ensuite écrire officiellement aux parents de nos élèves concernés. Le parent des élèves de 1^{re} secondaire ou d'élève nouvellement inscrit en 2021-2022 aura un choix à faire :

- S'il opte pour le remboursement maximum, il renonce à l'utilisation personnelle;
- S'il continue de payer le iPad, l'appareil deviendra leur propriété;
- L'option location deviendra un prêt, donc le parent aura droit au crédit du paiement;
- Ceux qui ont l'option prêt quotidien pourront apporter le iPad à la maison.

Madame Julie Bélisle, enseignante, mentionne que l'équipe-école se questionne concernant l'avenir. L'école poursuivra-t-elle avec des iPads ou des Chromebooks?

C.E. 21-22-17

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de prise de parole bien qu'il y ait un parent dans l'assistance.

5. PAROLE AUX ÉLÈVES

Madame Azzaya Poirier, Première Ministre du Gouvernement étudiant, énumère quelques activités :

- Lors de l'accueil général des élèves, il a eu un dîner hot-dog avec la prestation d'un groupe de musique;
- Le 21 septembre, les élèves ont rempli un sondage Google Form afin de manifester leur opinion sur le choix des activités du midi;
- Les élections de la campagne électorale ont eu lieu et le dévoilement des votes était le 7 octobre,
- La formation des comités a eu lieu jeudi et vendredi derniers, 14-15 octobre;
- Le Cross-Country a eu lieu le 8 octobre en après-midi, il y avait plusieurs activités sur le terrain de l'école, un « DJ », plusieurs kiosques étaient sur place pour les élèves et des barres tendres santé ont été offertes dans le cadre du cours P.P.O..

Madame Raheema Coquard, Vice-Première Ministre du Gouvernement étudiant, énumère les élus du Gouvernement étudiant, ainsi que les équipes de sports interscolaires formées. Voici d'autres activités :

- Les 3 et 4 novembre auront lieu les photos scolaires des finissants;
- Avant les fêtes, auront lieu les auditions de Secondaire en spectacle et la finale sera en février.

Monsieur Christian Poulin relance l'idée qu'il avait souligné l'an passé, soit un tournoi de ping-pong entre les élèves et les membres du personnel.

Madame Josée Malenfant, félicite les deux élèves et tous les autres élèves qui se sont présentés ainsi que ceux qui sont élus. Elle les remercie pour leur implication.

6. CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Carl-Éric Guertin a reçu une lettre du parti Québec Forte et Fière qui se présente aux élections à venir et nous remerciant de notre implication auprès des jeunes.

7. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Gina Del Guidice énumère certains sujets traités lors de la rencontre du Comité de parents :

- Votes du Président, du Vice-Président et élections des postes à l'exécutif;
- Programme de vaccination pour les 12 ans et moins avant Noël;
- Covid : test rapide (15 minutes) à venir. Si le résultat est positif, la personne doit ensuite se présenter au CIUSSS pour passer un vrai test, avec l'autorisation parentale.

Madame Annie Gosselin précise que les tests rapides seront disponibles pour les écoles primaires.

8. PRÉSENTATION DU BUDGET 2021-2022 (ART.95)

Madame Sonie Boulet fait la présentation du budget 2021-2022 et explique les dépenses prévues. L'école débute l'année avec un surplus de 899 236\$. Le total des revenus, incluant le surplus, est de 2 158 896 \$. Les dépenses prévues pour l'année sont de 1 615 527\$.

Une partie du surplus doit être conservé en cas de récupération par le gouvernement. Ce montant s'élève à 348 169 \$.

Monsieur Carl-Éric Guertin demande si les investissements à venir sont connus par rapport au surplus et s'il faut le prévoir dans le budget 2022-2023.

Madame Annie Gosselin confirme que l'école a un surplus budgétaire, mais avec la venue des modulaires l'an prochain, cela pourrait engendrer beaucoup de dépenses. Il est donc préférable d'attendre avant de planifier des dépenses.

Monsieur Carl-Éric Guertin a un petit malaise à adopter le budget avec un tel surplus, dans le sens que normalement, on doit avoir une liste des dépenses déjà prévues.

Madame Annie Gosselin dit que pour l'instant, nous ne savons pas si le Ministre viendra récupérer de l'argent à notre budget. Une demande d'utilisation du surplus sera faite au C.É. lorsque les besoins et le surplus réels seront connus.

Madame Gina Del Guidice demande quelle est la limite tolérée pour le surplus budgétaire. Madame Sonie Boulet dit que ça dépend des montants de mesures dédiées et protégées à récupérer et des projets anticipés.

Monsieur Carl-Éric Guertin mentionne que les dépenses à venir devront être présentées aux membres du Conseil d'établissement.

Monsieur Christian Poulin secondé par Madame Christine Garneau propose l'adoption du budget 2021-2022.

C.E. 21-22-18

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. RÉSOLUTION POUR LES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

Madame Sonie Boulet présente la liste des mesures à l'aide d'une présentation. Elle nous rappelle que l'argent non dépensé peut être récupéré par le gouvernement.

Considérant que conformément à l'article 473.1 de la loi sur l'instruction publique, le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Considérant que les règles budgétaires amandées de fonctionnement des Centres de services scolaire prescrivent que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés.

Le conseil d'établissement de l'école Le Sommet confirme que les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire telles que détaillées dans le document joint à la présente résolution, ont été transférées à l'établissement et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Le conseil d'établissement confirme également qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues, pourrait faire l'objet d'une récupération de la part du Ministre.

Il est proposé par Madame Geneviève Cyr, et appuyé par Madame Marie-France Roberge d'adopter l'utilisation des mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2021-2022.

C.E. 21-22-19

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PROJET ÉDUCATIF

Madame Annie Gosselin présente le plan de mise en œuvre du projet éducatif de l'école et les objectifs. Afin d'expliquer le fonctionnement aux nouveaux membres, elle nous présente la démarche globale et l'échéancier prévu.

Le point projet éducatif avait été ciblé comme point statuaire aux ordres du jour. Madame Marie-France Roberge et Monsieur Pierre-Eugène Rioux, parents, font partie du Comité de pilotage du projet éducatif.

11. UNIFORMES SCOLAIRES

Madame Annie Gosselin fait un suivi au sujet de la ristourne de la nouvelle compagnie Flip Design. La compagnie proposait une ristourne de 5% qui serait utilisée pour soutenir les familles de l'école dans le besoin. Par contre, il reste encore un montant d'environ 8 000 \$ en ristournes accumulées. Un montant de 8 000 \$ divisé par environ 150 \$ par enfant permet d'aider environ 50 élèves. Avec une ristourne de 750\$, on peut aider 5 enfants par année, en considérant qu'une moyenne de 150\$ par enfant permet un habillement de base. Comme il reste une somme accumulée, Madame Annie Gosselin propose de diminuer le coût des vêtements en diminuant la ristourne à 3% ou à 1%, au lieu de 5%.

Monsieur Jérôme Thibaudeau demande si c'est parce qu'il n'y a pas plus de familles dans le besoin ou si c'est parce que c'est la façon de véhiculer l'information que les familles dans le besoin ne se manifestent pas, car il y a sûrement de la gêne pour certaines personnes de demander de l'aide financière. Madame Annie Gosselin explique que chaque année nous informons les parents qu'il y a possibilité de se procurer des vêtements de seconde main via le comptoir de la St-Vincent-de-Paul et qu'il y a un site Facebook de vêtements usagers à moindre coût.

Madame Geneviève Cyr demande si le montant accumulé doit être alloué seulement pour l'uniforme ou si l'on peut aider des élèves dans le besoin pour autres choses, par exemple, pour le bal. Madame Annie Gosselin dit qu'il est préférable que cet argent soit disponible pour l'ensemble des élèves et non pour un groupe en particulier.

Madame Gina Del Guidice mentionne que si on baisse la ristourne à 1%, la facture de vêtements diminuerait de 4% donc avec cette ristourne, on ramasserait quand même assez d'argent pour les enfants dans le besoin et que toutes les familles bénéficieraient d'un rabais.

Les membres du Conseil procède à un vote dans le clavardage pour choisir le montant de la ristourne. 1% = 2 votes, 3% = 10 votes, 5% = 0 vote. La ristourne sera donc de 3%.

12. COVID-19 : SITUATION ACTUELLE

Madame Annie Gosselin nous informe qu'il n'y a eu aucun cas géré par l'école depuis la dernière rencontre du Conseil d'établissement. On doit cependant faire des rappels auprès des élèves pour le port du masque en classe et du lavage des mains.

13. FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

Madame Annie Gosselin rappelle aux nouveaux membres qu'il est nécessaire d'écouter les capsules pour la formation obligatoire et de retourner le formulaire d'auto-déclaration. La dernière capsule pour le membre parent au comité de parents doit maintenant être en ligne. Le tableau contenant des outils pour les membres du Conseil d'établissement a été mis à jour et transmis à tous.

14. INFORMATION DE LA DIRECTION

14.1 PREMIÈRE COMMUNICATION

Cette année, il y aura 2 bulletins au lieu de 3. La première communication sera disponible le 29 octobre sur Mozaïk. Cette communication contient des commentaires sur l'apprentissage et le comportement de l'élève. Le 1^{er} bulletin sera disponible le 26 janvier et vaut pour 40% de la note finale.

14.2 RETOUR SUR LES PORTES OUVERTES

Nos portes ouvertes virtuelles ont eu lieu le 14 octobre de 18 h à 20 h. Les parents pouvaient aller dans des salles virtuelles pour parler au personnel, entraîneurs, technicien en loisirs, professionnels, directions, etc. Environ 150 personnes ont participé aux présentations.

Avant la soirée des portes ouvertes, nous avons 307 inscriptions pour le 1^{er} et 2^e tour.

14.3 ÉCHÉANCIER DES ADMISSIONS 2022-23 – GUICHET UNIQUE

La date limite des inscriptions pour les futurs élèves de secondaire 1 est le 1^{er} novembre. Pour le 1^{er} tour, l'école doit accepter les élèves inscrits à la date limite entre le 4 et le 12 novembre. Pour le 2^e tour, l'école doit donner les confirmations entre le 16 et le 19 novembre. Les réponses pour le 3^e tour sont entre le 23 et le 26 novembre.

14.4 MODULAIRES 2022-2023

Les modulaires seront installés pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024. Ils seront situés à l'arrière de l'école. Les travaux sont commencés en ce qui concerne les tests de sol et les entrées d'eau. Les installations officielles sont prévues pour mars-avril 2022. Ces modulaires contiendront 10 classes de 28 bureaux, 2 classes spécialisées plus grandes pour offrir entre autres des cours d'arts, un espace cafétéria de 150 places, 10 toilettes individuelles et 10 bureaux d'enseignants.

15. CALENDRIER DES ACTIVITÉS / SORTIES ÉDUCATIVES (art. 87)

Les activités sont toujours approuvées par les membres du Conseil d'établissement suite aux rencontres du CPE tenues à l'école, chaque jour 8.

Madame Annie Gosselin informe que l'on doit ajouter notre processus d'acceptation dans nos règles de régie interne, car s'il arrivait un accident lors d'une activité, les assurances vont considérer cette façon d'approuver les activités par les membres. Il est proposé de faire l'ajout et de transmettre le document corrigé à la prochaine séance.

Madame Marie-France Roberge secondée par Madame Julie Martel propose l'adoption de ce point.

C.E. 21-22-20

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. LISTE TÉLÉPHONIQUE DES MEMBRES DU C.É.

La liste téléphonique des membres suivra sous peu, car il manquait quelques coordonnées. La liste sera transmise par courriel.

17. AUTRES SUJETS

Monsieur Jérôme Thibaudeau fait un court retour sur l'activité du Cross-Country, car il désire offrir des félicitations à tous les organisateurs.

Madame Gina Del Guidice souligne la rapidité de la direction de l'école à régler un problème survenu lors des journées de camp pédagogique.

18. QUESTIONS DES MEMBRES

Aucune.

19. LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


La prochaine rencontre virtuelle du Conseil d'établissement aura lieu le mercredi 8 décembre à 19 h.

C.E. 21-22-21

Madame Marie-France Roberge secondée par Madame Émilie Carrier propose la levée de l'assemblée à 20 h 55.



Anick Bédard,
Secrétaire de la rencontre



Carl-Éric Guertin
Président